



Site NATURA 2000 "Vallée de l'Argenton"

Lettre d'information n°9 - Janvier 2015

SOMMAIRE

- p.2 : Nouvelle structure animatrice
- p.2 : Déjà 10 ans d'animation !
- p.3 : Nouvelles MAEC
- p.4 : Opération "Refuge chauves-souris"
- p.4 : Nouvelles aides NATURA 2000



EDITO

L'année 2014 a marqué un tournant dans la vie du site NATURA 2000 de la vallée de l'Argenton. Depuis la réforme des collectivités territoriales, le site se trouve partagé entre deux collectivités, l'Agglomération du Bocage Bressuirais et la Communauté de communes du Thouarsais. Néanmoins, ces deux structures ont passé une entente pour maintenir une gestion à l'échelle du site.

Puis, il a fallu renouveler la présidence du Comité de Pilotage suite à la dissolution de la Communauté de communes de l'Argentonnois. M. Claude FERJOU a été élu à ce poste et continue ainsi la mission qu'il exerçait depuis 2010.

L'animation du site NATURA 2000 se poursuit ainsi jusqu'en 2016.

2014 marque également la fin du Programme de Développement Rural Régional (PDRR) qui définit les modalités financières et de mise en œuvre des Contrats NATURA 2000. Un nouveau PDRR verra le jour courant 2015 et permettra de donner suite aux différents contrats mis en place sur la vallée de l'Argenton.

L'année passée a aussi permis de dresser le bilan des 10 dernières années d'animation du site. Il ressort, de l'évaluation de la mise en œuvre du Document d'Objectifs, une forte implication des collectivités locales et un taux de réalisation des actions de 95%.

Enfin, l'année à venir sera consacrée à la mise à jour du Document d'Objectifs, afin de le rendre compatible aux nouvelles connaissances acquises durant ces 10 ans et aux nouvelles modalités de contractualisation, pour améliorer la gestion et la valorisation du patrimoine naturel de la vallée de l'Argenton.

Catherine PUAUT

Vice-présidente
de l'Agglomération
du Bocage Bressuirais en charge du
Développement Durable

Claude FERJOU

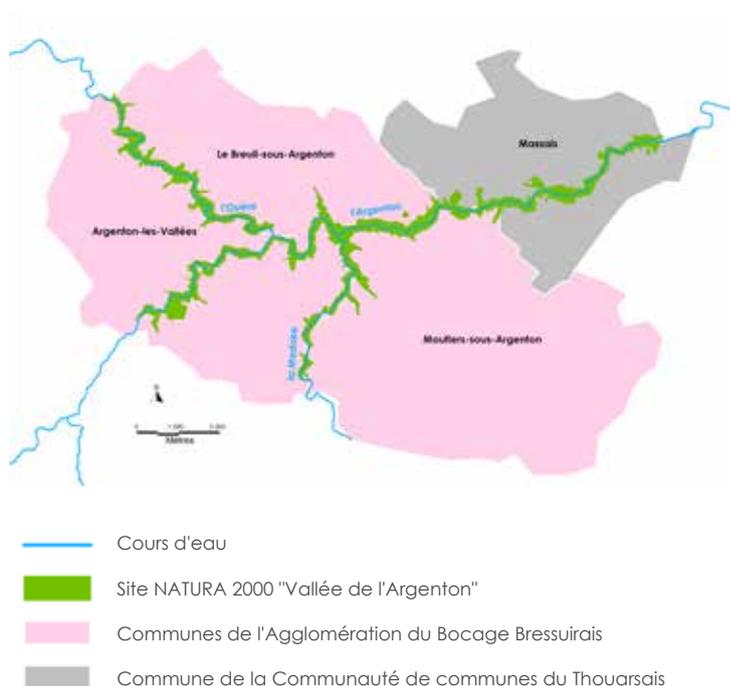
Président du Comité de Pilotage
Communauté de communes
du Thouarsais

Nouvelle structure animatrice : L'Agglomération du Bocage Bressuirais

La réforme des collectivités territoriales a entraîné la création d'une nouvelle intercommunalité : l'Agglomération du Bocage Bressuirais. Créée le 1^{er} janvier 2014, elle regroupe plusieurs anciennes communautés de communes dont une partie de l'ex Communauté de communes de l'Argentonnois qui a animé le site NATURA 2000 jusqu'au 31 décembre 2013.

Le site NATURA 2000 se trouvant, depuis ce début d'année, en partie sur l'Agglomération du Bocage Bressuirais (Argenton-les-Vallées, le Breuil-sous-Argenton et Moutiers-sous-Argenton) et en partie sur la Communauté de communes du Thoursais (Massais), ces deux collectivités ont passé une entente pour continuer à gérer la vallée de l'Argenton dans son ensemble.

Cette entente confie l'animation du site NATURA 2000 à l'Agglomération du Bocage Bressuirais, mais chacune des deux structures participe financièrement aux actions menées sur leur territoire respectif. La mission de l'Agglomération du Bocage Bressuirais court jusqu'en mai 2016.



Déjà 10 ans d'animation !

Voilà maintenant 10 ans que le site NATURA 2000 de la vallée de l'Argenton a été désigné. Trois structures animatrices se sont succédées au fil des années : le bureau d'études BIOTOPE (2003-2009), la Communauté de communes de l'Argentonnois (2010-2013) et depuis 2014, l'Agglomération du Bocage Bressuirais.

Plusieurs éléments ressortent du bilan réalisé en 2014 :

- 95 % des actions inscrites au Document d'Objectifs ont été engagées,
- 8 nouvelles espèces d'intérêt communautaire ont été inventoriées,
- la majorité des espèces et habitats sont dans un état de conservation favorable,
- 9,5 ha de coteaux engagés en Contrat NATURA 2000 (8 en cours),
- 56 ha de coteaux engagés en Mesures Agro-Environnementales,
- 2 Chartes NATURA 2000 ont été signées,
- 70 animations réalisées pour un total d'environ 1 700 personnes sensibilisées,
- différents supports de communication créés (lettre d'information, panneau, pupitres, plaquette),
- forte implication des collectivités locales,



La Loutre d'Europe, espèce liée aux rivières, est très présente dans la Vallée de l'Argenton

Ce bilan se révèle très positif quant à la mise en œuvre des actions mais plusieurs habitats et espèces d'Intérêt Communautaire restent fragiles. De nombreuses actions ont été engagées, mais le contexte réglementaire freine la mise en œuvre de certaines, comme la contractualisation. Il est donc indispensable de maintenir et renforcer les moyens nécessaires à la préservation et la valorisation du site NATURA 2000 de la vallée de l'Argenton.

Lancement de la nouvelle campagne MAEC

(Mesures Agro-Environnementales et Climatiques)

La Vallée de l'Argenton n'est pas oubliée !

Dans le cadre du Plan de Développement Rural, la Région Poitou-Charentes lance un nouveau programme de Mesures Agro-Environnementales et Climatiques, et met l'accent sur les « Mesures Systèmes ».

Ces engagements concernent l'intégralité des surfaces de l'exploitation mais encadrent également les pratiques phytosanitaires et les capacités d'auto-suffisance alimentaire, donnant une vision complète du système de production. Ces nouvelles MAEC ont pour objectifs d'inciter les agriculteurs à penser leur système d'exploitation dans sa globalité, de maintenir ou mettre en place des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement.

Quatre mesures globales seront ouvertes à la contractualisation touchant les exploitations de polycultures élevage du secteur.

Trois critères d'entrée sont requis pour pouvoir prétendre à ces nouvelles aides :

- la part de surface en herbe dans la Surface Agricole Utile,
- la part de maïs dans la Surface Fourragère Principale,
- la part de concentrés achetés par Unité Gros Bovins.

Des mesures parcellaires seront également proposées pour les exploitants qui ne répondent pas aux critères d'éligibilité de ces nouvelles mesures systèmes.

La gestion extensive des prairies, l'ouverture de parcelles embroussaillées mais aussi l'entretien des haies et des mares sont autant de mesures contractualisables par les exploitants du territoire.

Une démarche inchangée : pour pouvoir souscrire les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques, les agriculteurs ont été invités à une réunion d'information le 5 février à Argenton-les-Vallées afin de prendre connaissance du nouveau dispositif et des différents cahiers des charges.

Un diagnostic d'exploitation préalable au dépôt de la demande de MAE doit nécessairement être réalisé par l'animateur de territoire.

Les délais de réalisation et d'instruction de ces diagnostics impliquent d'en faire la demande rapidement. Renseignez-vous !



CHAMBRE D'AGRICULTURE
JULIE CADU - 05 49 77 15 15



QUELQUES RICHESSES DE LA VALLÉE...



Le Fragon ou Petit Houx
Ruscus aculeatus



L'Aspergette
Omithogalum pyrenaicum



La Corydale solide
Corydalis solida



La Stellaire holostée
Stellaria holostea



La Mauve musquée
Malva moschata

Opération "Refuge chauve-souris" en Deux-Sèvres

Pourquoi pas vous ?



L'opération nationale « Refuge chauve-souris » est coordonnée par la Société Française d'Etude et de Protection des Mammifères (SFEPM). Sa déclinaison en Deux-Sèvres fait suite à la mise en place d'un programme régional sur les chauves-souris anthropophiles*. Ce projet, coordonné par Poitou-Charentes Nature, est financé par la Région Poitou-Charentes, la DREAL Poitou-Charentes, la fondation LISEA et des fonds européens. La coordination départementale est gérée par Deux-Sèvres Nature Environnement.

Le principe de l'opération est très simple : une convention est signée entre le propriétaire privé ou public, Deux-Sèvres Nature Environnement (structure relais) et la SFEPM. Loin d'imposer des engagements contraignants, ce label donne les moyens aux particuliers et aux communes de protéger concrètement les chauves-souris. Le refuge peut être signalé grâce à un autocollant ou un petit panneau qui permet d'afficher fièrement votre démarche et votre souhait de conserver ces petits mammifères volants. Déjà 60 refuges ont été créés dans le département, de Saint-Maurice la Fougereuse à Melle.

L'établissement d'un refuge pour les chauves-souris est gratuit et n'implique pas de dépenses pour le propriétaire. De plus, cette opération ne concerne pas que les personnes qui ont déjà des chauves-souris chez elles. Le but est également de favoriser l'accueil des mammifères dans des bâtiments jusque-là inoccupés. C'est pourquoi, une visite du site est systématiquement proposée au propriétaire : le but étant de faire le tour des bâtiments afin d'évaluer le potentiel des gîtes existants et donner des pistes pour améliorer ce potentiel. L'objectif est de constituer un véritable réseau de refuges à l'échelle des Deux-Sèvres mais également au niveau national pour favoriser la conservation de ces petits mammifères.

*anthropophiles : se dit des animaux que l'on rencontre surtout dans les lieux habités.



ASSOCIATION DEUX-SEVRES NATURE ENVIRONNEMENT
05 49 73 37 36 - faune.dsne@laposte.net

Nouvelles aides NATURA 2000

Le programme définissant le financement des Contrats NATURA 2000 a pris fin en 2014. Désormais, ce sont les Régions qui doivent élaborer leur propre **Programme de Développement Rural Régional** (PDRR). Lorsque ce programme sera validé par la commission européenne, les contrats NATURA 2000 en cours sur la vallée de l'Argenton pourront être relancés. De nouveaux contrats pourront également être signés selon les nouvelles modalités à venir. Des permanences seront organisées par l'animateur du site NATURA 2000 afin de présenter, aux propriétaires et usagers du site, les nouvelles orientations.



CONTACT

Guillaume KOCH

Animateur du site NATURA 2000
Agglomération du Bocage Bressuirais
27 bd du Colonel Aubry - BP 90184
79304 BRESSUIRE Cedex
05 49 65 99 59 - 06 31 66 66 37
guillaume.koch@agglo2b.fr

Julie CADU

Conseillère Agro-Environnementale
Chambre d'Agriculture de Bressuire
81 rue de Chachon - BP 15
79301 BRESSUIRE Cedex
05 49 81 24 50
julie.cadu@deux-sevres.chambragri.fr

Rédaction : Agglomération du Bocage Bressuirais, Chambre d'Agriculture, DSNE

Conception et création graphique : Agglomération du Bocage Bressuirais - Impression : CopyColor Service

Crédits photos : Guillaume KOCH - Janvier 2015